



SOMMAIRE

30 ans de syndicalisme autonome et apolitique à la CDC p.1

Elections Cosog..... p.2

Un nouvel accord Handicap p.3

Un nouvel accord intergénérationnel..... p.4



Syndicat créateur de droits depuis 30 ans !

30 ANS DE SYNDICALISME AUTONOME ET APOLITIQUE À LA CAISSE DES DÉPÔTS

Ce mois-ci, nous fêtons le 30^{ème} anniversaire de notre organisation syndicale.

Que de chemin parcouru depuis janvier 1987 ! Que de combats menés ! La liste est tellement longue qu'il faudrait plus d'un 4 pages pour les énumérer.

Rassurez-vous, nous allons juste dans cet édito d'Une Autre Info, bulletin mensuel de notre organisation qui paraît régulièrement depuis janvier 2000, nous pencher sur l'avenir.

Avenir incertain d'ailleurs avec le départ probable de notre Directeur général l'été prochain, de changement d'orientation de la CDC suite aux élections présidentielle et législative à

venir, de rapport de la Cour des comptes accablant pour notre administration, d'attaques tous azimuts sur notre institution...

C'est dans ce contexte que l'**UNSA**, comme elle l'a toujours fait, revendiquera l'ouverture de négociations sur un nouvel accord-cadre pour la période 2017-2019, la mise en place concrète de la PVO pour tous, comme le Directeur général s'y est engagé à plusieurs reprises, l'application des mesures contenues dans l'accord QVT comme la semaine de 4 jours et la suppression des bornes de bageage.

Syndicat autonome et apolitique, l'**UNSA** mènera ces combats quelle que soit la couleur

politique des dirigeants de la CDC et du gouvernement, comme elle le fait depuis 30 ans. Cette ligne constante a permis à l'**UNSA** d'être la 1^{ère} organisation syndicale de l'Établissement public depuis des années et de peser ainsi fortement sur les choix sociaux lors des négociations avec l'employeur CDC. L'adhésion massive de fonctionnaires et de salariés à notre organisation est un facteur décisif pour défendre demain vos droits et porter vos revendications, sans idéologie mais avec pragmatisme.

L'UNSA, le Syndicalisme en positif !

ÉLECTIONS COSOG

SCRUTIN DU 15 DÉCEMBRE 2016

SYNDICATS	ILE DE FRANCE		ANGERS		BORDEAUX		DR / AUTRES		TOTAL	
	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
UNSA	456	27.16	122	23.74	261	33.68	85	24.36	924	27.86
CFDT	465	27.70	171	33.27	204	26.32	156	44.70	996	30.03
CGT	228	13.58	173	33.66	199	25.68	38	10.89	638	19.23
CGC	245	14.59	22	4.28	37	4.77	43	12.32	347	10.46
SNUP	285	16.97	26	5.06	74	9.55	27	7.74	412	12.42

L'UNSA OBTIENT 924 VOIX 27,86% DES SUFFRAGES

L'UNSA remercie les 924 électrices et électeurs qui ont porté leur voix sur la liste conduite par Valérie ANSO. L'UNSA enregistre une progression d'électeurs (+ 50) par rapport au scrutin de 2013.

Avec un taux de participation supérieur à celui de 2013 : 54,16%, une nouvelle répartition des voix s'est produite et bouleverse l'attribution des sièges au Conseil d'administration.

La CFDT obtient la première place avec 996 voix (30,03%). Cette organisation bénéficie indéniablement du report des voix des 2 organisations (CFTC et FO) qui ne présentaient pas de liste.

L'UNSA tout en progressant arrive en deuxième position avec 924 voix (27,86%).

La CGT arrive en troisième position avec 638 voix (19,23%) et obtient un résultat équivalent au précédent.

Le SNUP arrive en quatrième position avec 412 voix (12,42%) et progresse (sur la base d'un programme démagogique et non réalisable). Cette organisation bouleverse ainsi l'échiquier syndical en partie à notre détriment.

La CGC obtient 347 voix (10,46%) et perd sa quatrième place au profit du SNUP.

L'UNSA obtient 6 sièges sur 20 au Conseil d'administration, la CFDT 6, la CGT 4, le SNUP 2 et la CGC 2.

La CFDT présidera donc le Cosog les trois prochaines années. Nous souhaitons bonne chance au futur Président et espérons pour les ouvrants droit que le niveau des prestations demeurera identique et d'un haut niveau, comme nous l'avons fait ces 6 dernières années.

La CFDT qui n'avait pas vraiment de programme va désormais être à la Présidence du Cosog, nous verrons rapidement la voie qu'elle empruntera et les alliances qu'elle nouera...

Pour notre part, nous porterons une à une les idées défendues pendant la campagne dans les instances du Cosog avec le souci constant de maintenir des prestations en direction de toutes les catégories du personnel et de garder une Association saine au niveau budgétaire.

Vous pouvez compter sur les élus UNSA du Cosog.



Vos élus titulaires au Conseil d'Administration 2017 - 2019

De gauche à droite : Nathalie Trubert, Laurent Vittecoq, Valérie Anso, Eric Dibling, Valérie Bonneau et Emilie Coste-Louret



UN NOUVEL ACCORD HANDICAP

Après un bilan plutôt positif de l'accord handicap arrivé à échéance cette année, la négociation d'un nouvel accord triennal entre la DRH et les organisations syndicales de l'Etablissement public CDC vient de s'achever.

Si ce nouvel accord ne propose pas beaucoup de nouvelles mesures, il conforte voire améliore celles qui étaient déjà en place.

La Direction s'engage à atteindre un taux d'emploi direct de travailleurs en situation de handicap à hauteur de 6% et un taux de 8% en intégrant le recours aux entreprises de travail du secteur protégé et adapté. Les recrutements se feront dans toutes les catégories de la Fonction publique (A, B et C), mais aussi sous statut privé.

Une série de mesures visant à l'amélioration des conditions de travail et au maintien dans l'emploi ont été inscrites dans ce nouvel accord. Un travail sur l'accessibilité des formations, concours, locaux, trajets et au numérique sera conduit.

Des compensations « raisonnables et équitables » seront mises en place au cas par cas. L'Etablissement public souhaite garantir à tous un égal accès à la mobilité, la formation et à l'évolution professionnelle.

La mise en œuvre de l'accord repose sur de nombreux acteurs parmi lesquels la mission handicap qui s'appuie sur un réseau de correspondants dans chaque direction métier.

L'UNSA a activement contribué à la négociation de ce nouvel accord pragmatique et ambitieux. Après avoir émis un avis positif lors du Comité technique, l'UNSA signera l'accord.

Les votes CT du 15 décembre 2016

Pour : **UNSA**, CFDT, CGT, SNUP, CGC.



UN NOUVEL ACCORD INTERGÉNÉRATIONNEL VOIT LE JOUR... MAIS SEULEMENT POUR UNE ANNÉE !

L'accord intergénérationnel triennal arrive à son terme le 31 décembre 2016. La Direction a souhaité négocier un nouvel accord pour une durée d'un an seulement afin de faire coïncider à l'avenir le calendrier de l'accord-cadre et celui de l'accord intergénérationnel.

L'Etablissement public CDC réaffirme sa volonté d'accroître le nombre de jeunes recrutés qui devront représenter au moins 1/3 des embauches réalisées en 2017. Pour y parvenir, la DRH ambitionne entre autres la pérennisation de 19% des apprentis à l'issue de leur contrat d'alternance.

Un effort portera également sur l'amélioration des dispositifs d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants visant non seulement à une bonne maîtrise du poste mais aussi une meilleure connaissance de la CDC plus globalement.

La CDC entend continuer à favoriser un «égal accès» à la formation pour tous. Elle a consenti à

s'engager à former tous les managers au statut de la Fonction publique, aux modalités d'avancement et de promotions des personnels et à la dimension intergénérationnelle.

L'**UNSA** a obtenu que le recours au tutorat ne soit plus un processus à la main des managers (qui, bien souvent choisissent un tuteur dans leur équipe sans rechercher d'éventuels autres volontaires), mais au libre choix des agents.

Enfin, les mesures d'accompagnement de fin de carrière sont reconduites : accès facilité au télétravail, MATT, bilan de santé, aménagement du poste de travail.

La disparition du DIF pour les salariés depuis 2015 et sa future disparition pour les fonctionnaires en 2017 ont nécessité la mise en place d'une mesure transitoire pour 2017. Cette mesure permettra aux séniors (+ de 55 ans) de continuer à bénéficier d'un dispositif spécial de formation sur un projet individuel ou des activités choisies pour préparer sa retraite.

L'**UNSA** a porté 2 revendications supplémentaires qui n'ont pas abouti : la mise en place de la retraite progressive et l'accès à la MATT 3 ans avant le départ en retraite entre 60 et 62 ans pour tous, quel que soit le type de départ (parent de 3 enfants, travailleur handicapé). L'**UNSA** portera de nouveau cette revendication lors de la prochaine négociation qui s'ouvrira fin 2017.

Au regard du contenu de l'accord, l'UNSA a donné un avis positif lors du Comité technique et signera cet accord qui conforte et améliore des dispositifs pour toutes les générations.

Les votes CT du 15 décembre 2016 :

Pour : **UNSA**, CFDT, CGC

Abstention : CGT

Absent : SNUP

